



Conseil Général Réunion de septembre 2008

AmbitionS Côte-d'Or

J'ai souhaité vous réunir dans le cadre d'une session extraordinaire de l'Assemblée Départementale pour vous présenter le projet « AmbitionS Côte-d'Or », joint au présent rapport.

Ce document organise, en vingt-et-une pages, les cinq enjeux et les vingt-et-une priorités politiques que je vous propose pour la Côte-d'Or.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président

François SAUVADET
Député de la Côte-d'Or

« AmbitionS Côte-d'Or »

Nombre de Conseils généraux se sont dotés de projets départementaux d'orientations, pour des raisons variées : pour marquer une évolution politique, pour mettre en cohérence leur action, pour mieux prendre en compte les évolutions de la réglementation, mais aussi les évolutions sociales et les attentes, ...

C'est à partir de ce questionnement qu'a été élaboré le projet qui vous est présenté, et dont l'une des principales caractéristiques réside dans sa mise en œuvre résolument partenariale.

« AmbitionS Côte-d'Or », c'est afficher la volonté politique de rechercher ce qu'il y a de mieux pour la Côte-d'Or, et assumer pleinement nos missions dans une vision partagée.

« AmbitionS Côte-d'Or » n'est pas qu'une série d'orientations de notre Département ; c'est un **investissement** pour l'avenir, en assurant les solidarités entre les personnes et les territoires. Il conviendra de s'en donner les moyens par une politique budgétaire audacieuse et responsable.

1. POURQUOI UN PROJET DÉPARTEMENTAL ?

Nos concitoyens portent souvent un regard interrogatif sur les projets politiques et les démarches prospectives. Nos actions ne sont pas toujours bien connues, nos priorités mal identifiées.

Nous devons donc répondre à la question : quelle Côte-d'Or voulons-nous à l'horizon 2021 ? A l'heure où l'État se réorganise et semble à nouveau s'interroger sur l'avenir des collectivités territoriales et de leurs compétences respectives, quel rôle voulons nous jouer ?

Il faut s'interroger sur l'avenir pour mieux se préparer.

Dans ce contexte, l'existence même des départements, confortée solennellement par le Chef de l'État, ne semble pas en cause, même s'il a clairement annoncé des évolutions institutionnelles et une clarification des compétences. De ce point de vue et à de multiples reprises, l'opinion a régulièrement montré son attachement au Conseil Général, même si parfois elle sous-estime son importance et méconnaît son rôle.

N'est-il pas à cet égard caractéristique, quatre ans après la deuxième vague de décentralisation, d'entendre encore parler des services de l'Équipement, voire des Ponts et Chaussées ?

Force est de constater une insuffisante **lisibilité** de l'action du Conseil Général, ce qui n'est d'ailleurs pas propre à la Côte-d'Or. Le phénomène est de surcroît amplifié en ville, alors même qu'une très large partie des moyens s'y trouve engagée.

Dans ce contexte, il convient donc de mieux cadrer notre action, en l'inscrivant dans une perspective d'avenir à long terme.

Sur la méthode, lors de mon élection à la Présidence du Conseil Général, j'ai naturellement souhaité pouvoir disposer d'un état des lieux aussi exhaustif que possible de la collectivité départementale. Pour ce faire, deux possibilités s'offraient. La première possibilité, d'ailleurs la plus souvent utilisée, consiste à recourir à un cabinet conseil qui apporte son regard extérieur et son expertise professionnelle, plus ou moins pertinente selon les choix opérés. Comme vous le savez, ce n'est pas la solution que j'ai privilégiée. En effet, d'emblée, il m'a semblé préférable de m'appuyer sur ceux qui connaissent le mieux le Conseil Général de la Côte-d'Or et son fonctionnement, en l'occurrence les élus et les agents eux-mêmes. Cette démarche de confiance s'inscrit dans une nouvelle logique, dans le prolongement des politiques départementales qui ont été conduites auparavant.

Dans un monde qui évolue très vite, la « sphère publique territoriale » ne peut s'exonérer de ses responsabilités dans l'optimisation de l'activation de la dépense publique. Il ne sert à rien d'accabler qui que ce soit alors même qu'on voit bien que les maux dont souffre notre pays ont une origine structurelle et ancienne : démographie insuffisante, endettement public massif, incapacité originelle de notre pays à se réformer...

Le « travail d'introspection » qui a été demandé aux agents du Conseil Général a été mené sous la forme d'une **Révision Générale des Politiques Publiques** (RGPP), mais en l'occurrence dédiée aux politiques départementales (RGPD).

Ainsi, la Côte-d'Or a été l'un des premiers départements français à s'engager dans cette démarche de RGPD, en décidant de prendre toute sa place dans cette grande ambition nationale de réforme et de rénovation. La Côte-d'Or ne se dérobera donc pas face à ses responsabilités.

Le printemps 2008 a été consacré par les Élus et les services à engager de façon sincère, réaliste et sans complexe l'examen de l'ensemble de nos interventions, dans les conditions que je viens de vous rappeler. 180 fiches d'amélioration sont revenues des services du Conseil Général et les commissions ont travaillé à des propositions. Le 30 mai dernier, nous avons désigné les membres du Comité Permanent de la RGPD.

Parallèlement, dans le prolongement des Rencontres Territoriales qui ont réuni plus de 650 maires, puis de la Conférence Départementale d'Aménagement du Territoire, j'ai souhaité qu'une évolution fondamentale soit inscrite **sans tarder** dans notre organisation par la création, par redéploiement, d'un **sixième pôle interdirectionnel** fondé sur l'aménagement et le développement durable des territoires. Afin de répondre à une attente forte exprimée par de nombreux élus locaux, c'est notamment au sein de ce sixième pôle qu'a été créé un nouveau service, « **Allo Maires 21** », destiné à faciliter leurs démarches auprès des services départementaux en assurant une coordination transversale des demandes.

Cette évolution organisationnelle majeure a reçu la validation des partenaires sociaux, et a été menée à moyens constants (création d'un seul poste d'agent de catégorie A), dans des délais rapides, et durant la période estivale.

Dans le même temps, s'est poursuivie en interne la réflexion sur le projet « AmbitionS Côte-d'Or » pour lequel j'ai réuni le Comité Permanent de la RGPD le 11 septembre 2008.

Le projet « AmbitionS Côte-d'Or » est une démarche résolument **partenariale**. Le monde global dans lequel nous vivons rend les institutions et les hommes sans cesse plus dépendants les uns des autres.

L'Europe, l'État, les Régions, les Communautés d'agglomération ou de communes ont engagé leur propre réflexion. C'est le Projet d'Action Stratégique de l'État, en Bourgogne et en Côte-d'Or, la Stratégie Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire, à la réflexion de laquelle le Conseil Général participe, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) ... Ce sont des documents de référence dont le Conseil Général entend tenir compte. De façon réciproque, le Conseil Général, qui dispose de compétences autonomes propres, souhaite faire entendre clairement sa voix. Ce qui a conduit notre Assemblée à lancer, lors de la dernière session, un **Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire** (SDADD).

« AmbitionS Côte-d'Or » s'inscrit dans le cadre global de cette réflexion d'ensemble.

Les élus, l'Assemblée Départementale seront appelés à travailler à ce schéma. Mais nous entendons aussi y associer les représentants des forces vives qui seront réunis dans le cadre d'**Ateliers Côte-d'Or**.

« AmbitionS Côte-d'Or » sera régulièrement mis à jour et adapté.

« AmbitionS Côte-d'Or » est un **document opérationnel**. Il faut entendre par là que le projet départemental a vocation à être intégré dans la nomenclature fonctionnelle du Département et dans le cadre de la programmation financière développée depuis trois ans.

Cette nomenclature fonctionnelle développée par le Conseil Général a anticipé en quelque sorte les apports de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) fondés sur la performance administrative. Une fois définies les priorités politiques d' « AmbitionS Côte-d'Or », une seconde phase permettra de fixer des missions et des actions opérationnelles. La détermination d'indicateurs de performance facilitera la mise en œuvre d'un **projet et d'un rapport annuels de performances**.

Les **cinq enjeux et les 21 priorités politiques** sur lesquels je vous propose de travailler feront l'objet d'une déclinaison à travers un travail collaboratif et transversal de grande ampleur que je vous propose d'engager sans attendre.

2. CINQ ENJEUX ET 21 PRIORITÉS POLITIQUES POUR LA CÔTE-D'OR

Le projet « AmbitionS Côte-d'Or » ne doit pas s'écrire au singulier, mais au **pluriel**. Ce sont des Ambitions que nous devons nous fixer et afficher, autrement dit les enjeux pour l'avenir de la Côte-d'Or que nous devons placer sous le signe de l'**Excellence**. Le lancement de la RGPD a permis de mieux cerner les enjeux et priorités politiques. C'est autour de cinq enjeux clairement identifiés que nous pourrions fixer nos 21 grandes priorités politiques.

- La Côte-d'Or : une Ambition de Solidarité
 - . Préserver le temps de l'Enfance
 - . Une dignité sociale partagée
 - . Du maintien au domicile à l'hébergement de nos Aînés
 - . Assumer le droit à la différence des personnes en situation d'handicap
- La Côte-d'Or : une Ambition d'Échanges
 - . Un bouquet technologique gagnant
 - . Un Département qui rapproche les territoires
 - . Bouger pour vivre
 - . La sécurité routière à toute vigilance
- La Côte-d'Or : une Ambition de Vie
 - . Penser « Atout Jeunes 21 »
 - . Le sport sur tous les fronts
 - . La culture, « trait d'union » de la Côte-d'Or
 - . Le logement, un enjeu vital
 - . Une impérative prise de conscience sur l'eau
- La Côte-d'Or : une Ambition d'Équilibre
 - . Une agriculture valorisée
 - . Un avenir durable
 - . Pour une nouvelle politique économique
 - . Une destination touristique de choix
- La Côte-d'Or : une Ambition de Réussite
 - . L'éducation : une chance donnée à tous
 - . L'emploi au cœur de l'action
 - . Un service public d'excellence
 - . L'engagement d'une fiscalité maîtrisée

2.1. LA CÔTE-D'OR : UNE AMBITION DE SOLIDARITÉ

2.1.1. Préserver le temps de l'Enfance

L'évolution de notre société a profondément remis en cause et bouleversé l'équilibre de la cellule familiale et les valeurs qu'elle sous-tend. Responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance, le Conseil Général a redéfini, au moins en partie, ses missions essentielles en la matière. Dans le même temps, le contexte législatif a connu en 2007 une profonde évolution qui a constitué une avancée majeure en termes de réponse aux problèmes auxquels le Conseil Général était confronté.

Premier budget de par son importance, l'Enfance restera la **responsabilité majeure** de notre collectivité.

Le premier objectif, c'est agir en amont et mettre l'accent sur **la prévention et la parentalité**, avant que les situations ne se dégradent.

Le travail engagé avec la Gendarmerie et la Justice sera poursuivi. Dans cette perspective, la création d'une **Maison de la Justice et du Droit** sera étudiée.

D'ici juin 2009, sera mis au point un nouveau **Schéma Départemental Enfance Famille** qui précisera nos orientations en la matière. Celles-ci devront d'ailleurs être ajustées en permanence pour répondre de façon adaptée à de nouveaux types de difficultés.

La **diversification des modalités d'accueil et d'accompagnement** (accueil de jour, préparation des retours en famille) sera recherchée afin d'assurer une prise en charge efficace des jeunes qui relèvent parfois autant du soin que de la prise en charge éducative.

Une nouvelle **Maison de l'Enfance** sera construite pour s'adapter à son nouveau projet d'établissement. La territorialisation de la **Maison des Adolescents** sera engagée.

La question de la **garde des enfants** mérite d'être étudiée avec une acuité particulière. En effet, on observe que les problèmes de garde d'enfants, avec les questions de mobilité, constituent souvent les deux plus forts freins à la reprise d'un travail.

Aussi, les besoins en matière de garde sur des **horaires atypiques** sont à prendre en compte, en liaison avec les communes et les structures intercommunales, tant pour l'accueil collectif en zones urbaines ou périurbaines, que pour les assistants familiaux.

Le **multi accueil** est à développer au regard de la souplesse qu'il offre pour faire face à l'évolution des modes de vie. Par ailleurs, la formule de la **micro crèche** présente des avantages spécifiques et sera expérimentée en Côte-d'Or.

La **promotion des métiers d'assistant familial et d'assistant maternel** sera fortement encouragée, tant au niveau du nombre de professionnels requis que sur des aspects plus qualitatifs (formation, sécurité,...), tandis que leur situation, qui a déjà fait l'objet de nombreuses mesures d'amélioration, sera examinée avec la plus grande attention.

Enfin - cela concerne l'ensemble de nos actions sur la solidarité - le Conseil Général examinera très rapidement les moyens à mettre en œuvre avec d'autres **partenaires** afin d'assurer à nos territoires une bonne **couverture médicale et paramédicale**. La question de la **présence médicale** en milieu rural sera notamment traitée par des **réponses territorialisées** dans le cadre de **pôles médicaux**.

2.1.2. Une dignité sociale partagée

Depuis plusieurs années, l'action médicosociale départementale connaît des évolutions importantes liées, par exemple, à la prise en compte de publics nouveaux (les travailleurs pauvres, notamment), à la perte de repères ou à la disparition des solidarités traditionnelles.

Premier département à signer un **contrat d'avenir**, la Côte-d'Or entend être aux avant-postes du combat contre l'exclusion.

Le **Programme Départemental d'Insertion** (PDI) 2007 - 2010 vise à insérer dans la vie professionnelle et sociale, le plus rapidement possible et de façon durable, les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI). Pour ce faire, il accorde une place privilégiée aux actions innovantes de retour à l'emploi et d'insertion sociale.

Dès novembre 2007, la Côte-d'Or s'est engagée dans l'expérimentation du Revenu de Solidarité Active (RSA), le Contrat Unique, la mobilité.

Ces actions permettent d'afficher des résultats très positifs : de janvier 2006 à juillet 2008, le nombre de bénéficiaires du RMI est passé de 6388 (allocataires payés) à 4872, les personnes suivies au titre d'un dispositif « Objectif Retour à l'Emploi » (ORE) accèdent pour 80% à un emploi pérenne, 40% des personnes recrutées en chantier d'insertion obtiennent une sortie positive, ...

Pour autant, la seule insertion par l'économie n'est pas suffisante, car elle ne peut répondre à elle seule aux situations les plus complexes. Il est nécessaire de compléter ce dispositif par un **accompagnement social** pour les bénéficiaires dont le degré d'autonomie est limité, voire par un accès aux soins pour certains. Il conviendra d'être particulièrement attentif au sort de certaines personnes plus particulièrement fragilisées, notamment s'agissant de la situation des **jeunes de moins de 25 ans** et des **femmes isolées**.

Par ailleurs, chaque fois que possible, des **clauses sociales** sont insérées dans les marchés publics passés par le Conseil Général pour dynamiser l'insertion économique.

Toutes les dispositions seront prises pour la **généralisation du Revenu de Solidarité Active** (RSA) et la mise en œuvre d'un **Pacte territorial d'Insertion** dès juin 2009.

L'emploi doit être l'objectif de l'insertion, il doit être recherché dans le cadre de discussions d'objectifs partagés avec nos différents partenaires, avec des contrats pluriannuels résultant d'appels à projets, qui puissent être mesurables et mesurés. Dans ce domaine tout particulièrement, il convient de passer d'une logique de guichet à une culture d'objectifs.

L'année 2009 sera également l'occasion de signer une **charte sur le surendettement** et de mettre en place le **micro crédit social**.

L'insertion sera l'une des actions des contrats « AmbitionS Côte-d'Or » grâce auxquelles nous entendons parvenir à une solidarité accrue avec nos partenaires institutionnels.

2.1.3. Du maintien au domicile à l'hébergement de nos Aînés

Les départements sont aujourd'hui clairement identifiés comme étant les chefs de file de l'action en faveur des personnes âgées. Dans un contexte d'allongement de la durée de vie et de vieillissement de la population, une attention toute particulière mérite d'être portée à leur accompagnement. A ce jour, le niveau de service proposé en Côte-d'Or peut encore gagner en homogénéité et en visibilité.

L'anticipation des besoins des personnes âgées, la rupture de leur isolement, la nécessaire dignité de leur prise en charge, la garantie de la qualité des prestations sur l'ensemble du territoire, le **soutien aux aidants naturels**, seront autant de nos priorités dans les années futures pour lesquelles nous devons sans doute nous doter des moyens nécessaires.

Plusieurs programmes d'actions seront déclinés au moment de nos orientations budgétaires, mais sans attendre et afin de mieux prendre en compte les besoins de ce public, il est proposé de créer, à titre expérimental, une **Maison Départementale de l'Autonomie**.

Il est également prévu qu'elle puisse intégrer une **Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer**. Ce nouveau service couvrirait, dans un premier temps et à titre expérimental, 12 cantons de l'Auxois-Morvan et du Châtillonnais, soit près d'un tiers du territoire départemental, dans un secteur où le vieillissement de la population est marqué (18 000 personnes de plus de 60 ans et 6300 de plus de 75 ans) et où le nombre de personnes touchées par la maladie d'Alzheimer est évalué à près de 900.

Une telle organisation permettra de créer un **lieu d'accueil territorial unique**, bien identifié, pour répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées, d'apporter des réponses de proximité aux usagers, et de mettre à disposition un ensemble cohérent de services en fédérant des moyens existant aujourd'hui en parallèle (évaluation, élaboration des plans d'aide, accompagnement).

Pour la mise en œuvre de ce projet, une demande de financement a été transmise à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) dans le cadre du plan national Alzheimer.

Sa réussite supposera également que l'important réseau partenarial disponible localement puisse être mobilisé autour de ce projet : groupement de coopération sanitaire de l'Auxois, centre hospitalier intercommunal de Châtillon-sur-Seine/Montbard, Centre hospitalier de Semur-en-Auxois, Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de haute Côte-d'Or, établissements d'hébergement, services de soins à domicile, services d'aide à domicile...

Toujours dans le champ des personnes âgées, une réflexion devra être engagée sur la question de **l'accompagnement à domicile des personnes** en GIR (Groupe Iso-Ressources) 1 et 2, et plus généralement sur la prise en charge de la **grande dépendance**, dans le respect des besoins de la personne âgée.

Par ailleurs, le **secteur du service à la personne**, actuellement en pleine mutation, devra être davantage accompagné au niveau local, d'autant qu'il peut s'agir d'une source importante d'emplois.

Un **salon des seniors** sera également organisé en 2009.

2.1.4. Assumer le droit à la différence des personnes en situation d'handicap

Trop longtemps, les personnes en situation de handicap sont restées à l'écart de notre société dont le regard gêné et parfois compassionnel ajoutait un handicap au handicap.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a profondément changé les choses. C'est heureux et il était grand temps, compte tenu du retard relatif de notre pays en la matière.

L'une des toutes premières à ouvrir la **Maison des Personnes Handicapées**, la Côte-d'Or a été pionnière en la matière, et entend le rester.

L'ouverture d'un **guichet unique** pour l'accueil des personnes en perte d'autonomie, sous l'égide d'une **Maison Départementale de l'Autonomie**, constituera une nouvelle étape innovante

Sa territorialisation sera étudiée afin de rapprocher autant que faire se peut l'utilisateur de l'administration.

Le **Schéma Départemental des Personnes Handicapées** sera mis à jour en 2009, en même temps que la mise au point définitive du Schéma Départemental d'Accessibilité au Transport Public.

En mettant cette politique au rang de ses principales priorités grâce à des réponses individualisées, la Côte-d'Or entend tout faire pour **favoriser l'intégration** des personnes handicapées quel que soit leur âge, les maintenir en milieu ordinaire, faciliter leur vie sociale, culturelle, sportive, c'est-à-dire citoyenne, et les accompagner sur le **chemin de l'emploi**.

Pour ne citer que ces exemples, une offre accrue dans les services départementaux sera proposée aux personnes handicapées. L'**accessibilité de nos bâtiments publics** sera généralisée. La **scolarisation des enfants handicapés** en milieu scolaire sera davantage encore favorisée.

La prise en compte de la spécificité des handicaps doit devenir une préoccupation constante de notre quotidien.

2.2. LA CÔTE-D'OR : UNE AMBITION D'ÉCHANGES

2.2.1. Un bouquet technologique gagnant

Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) constitue un enjeu majeur pour l'attractivité, la compétitivité et le développement de nos territoires. Depuis plusieurs années, le Conseil Général a pris toute la dimension de cet enjeu en s'engageant dans une **politique ambitieuse de couverture de son territoire** en téléphonie mobile aux côtés des opérateurs privés, et en accompagnant techniquement et financièrement les collectivités locales dans le déploiement d'une solution alternative à l'ADSL de type WIFI, afin d'apporter aux Côte-d'Oris des débits pouvant atteindre 2 Mb/s pour un usage domestique. Les **zones d'activités économiques** qui souhaitent se doter en haut, voire en très haut débit, ont déjà fait l'objet d'une aide spécifique dès juillet 2008.

La Côte-d'Or a aussi été à l'initiative d'un réseau de services combinant des **espaces publics numériques** nommés **S@ti**, équipés d'un matériel de visioconférence et d'une télévision interactive accessible sur internet, permettant à tous les habitants et les territoires d'accéder à un bouquet de services et d'animations.

L'aménagement numérique du territoire et la promotion des usages et des services resteront évidemment au nombre des orientations prioritaires, sur la base d'une **démarche pragmatique et réaliste**.

La couverture de l'ensemble du département en haut-débit s'appuiera sur la **diversité des technologies disponibles**, en se concentrant sur les zones où les opérateurs privés n'iront pas, en tenant compte, d'une part, des différentes infrastructures haut débit existantes et mobilisables sur les territoires pour optimiser les coûts de déploiement, et d'autre part, des besoins des territoires, des points d'intérêts départementaux et des secteurs à enjeux forts de développement.

Une étude avec l'assistance d'un cabinet conseil est en cours au sein des services pour déterminer un **Bouquet d'Aménagement Numérique** répondant à ces orientations. Elles ont pour ambition, dans le cadre d'un budget maîtrisé, de garantir un service équitable envers tous les habitants, simple usager ou professionnel, et d'assurer un développement solidaire et durable des territoires.

L'objectif est aussi de mettre les TIC au service du développement des territoires, de la démocratie locale, de la formation et de l'emploi, du développement de la qualité de vie et du respect du choix de cadre de vie, en développant des usages et des services adaptés aux besoins des utilisateurs et des acteurs locaux.

Les centres S@ti verront développer leur champ d'actions par un maillage plus important du territoire (centres classiques et / ou mobiles).

Une **régie mobile** sera créée, dispositif adossé aux centres, capable de capter et de diffuser des événements organisés par le Conseil Général (semaine de l'Europe, mise en relation des générations, ...).

De nouveaux services de proximité seront créés dans ces centres, permettant la réduction des déplacements, la limitation de l'enclavement territorial et un renforcement de la présence des services publics, notamment départementaux, sur les territoires (création de relais de services publics afin d'offrir aux usagers des informations et de leur permettre d'effectuer des démarches administratives, mise à disposition des habitants de plates-formes de télétravail participant ainsi au développement économique des territoires en offrant un environnement professionnel aux télétravailleurs).

2.2.2. Un Département qui rapproche les territoires

Si la position de carrefour est souvent revendiquée, peu de territoires peuvent en réalité prétendre à ce titre, mieux que la Côte-d'Or qui est naturellement et historiquement au croisement des flux d'échanges entre le sud et le nord. Les autoroutes et les voies ferrées ont conforté cette position naturelle.

Dès l'origine, la Côte-d'Or a été l'un des acteurs moteur de la création de la **Ligne à Grande Vitesse (LGV) Rhin-Rhône**. La réalisation de la Ligne dans la globalité de ses trois branches place l'étoile dijonnaise et la Côte-d'Or au cœur de cette extension majeure du réseau européen. Sans qu'on puisse encore en mesurer toutes les conséquences, sa réalisation aura un effet prépondérant sur l'avenir de notre département. A cet effet, le Conseil Général **participera activement à obtenir l'achèvement** des travaux de la branche Est. Il veillera à ce que les branches Ouest jusqu'à Turcey et Sud soient conduites de concert. La Côte-d'Or, qui a été à l'origine de la création future d'une gare d'intérêt départemental dans l'agglomération dijonnaise, porte également une attention particulière à la desserte Montbardoise, les dessertes sur lignes classiques devant être préservées et optimisées pour un meilleur niveau de service.

En matière d'infrastructures routières, le Conseil Général de la Côte-d'Or s'est engagé de longue date dans la réalisation, à terme en deux fois deux voies, de la **LiNO**, compte tenu de son intérêt départemental.

La diminution de la part du **fret ferroviaire** dans notre pays n'est plus acceptable. Dans cette optique, il convient de s'assurer de la remise à niveau du réseau ferré sur le territoire départemental et obtenir la relance ou la dynamisation des dessertes fret des plates-formes existantes (PERRIGNY-LES-DIJON, PAGNY).

L'**usage des voies navigables** en Côte-d'Or constitue un indéniable vecteur de développement pour notre département, non seulement d'un point de vue touristique, mais également à des **fins économiques**.

Le principe de la **gratuité des transports scolaires pour les familles** au nom de la solidarité départementale est réaffirmé avec vigueur. Il s'agit d'un engagement fort du Conseil Général de la Côte-d'Or, à l'heure où trop souvent, ce qui est gratuit est considéré comme n'ayant pas de prix, et au moment où les Conseils Généraux qui pérennisent ce type de mesures sont de moins en moins nombreux.

La Côte-d'Or, qui s'est mobilisée tout récemment pour sauvegarder l'existence de la BA 102, entend que l'**Aéroport** soit valorisé à des fins économiques et touristiques, dans le respect des prescriptions environnementales. A cet effet, la Côte-d'Or mettra tout son poids pour favoriser la venue de nouvelles compagnies basées sur l'aéroport de Dijon-Bourgogne, réaliser la mise à niveau des infrastructures d'accueil (aérogare, pistes, dispositifs de sécurité) afin d'assurer le développement de cette plate-forme dans un cadre de qualité.

La création ou la modernisation d'une infrastructure de transport doit s'accompagner d'un projet de territoire cohérent. Elle n'a de sens que si elle s'inscrit dans un cadre préalablement défini, assurant sa cohérence avec les objectifs d'ensemble du territoire. Elle doit donc s'apprécier au regard de critères objectifs qui seront définis dans le **Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire**.

Ces critères pourraient consister à désenclaver les territoires par une politique d'accessibilité fondée sur des projets de territoires locaux, et à hiérarchiser les infrastructures routières pour les échanges régionaux, départementaux ou locaux.

Il nous faut aussi soutenir le développement d'infrastructures alternatives à la route. Ainsi, le Conseil Général soutiendra les projets de développement de l'usage du transport ferroviaire : accès aux gares, créations de haltes ferroviaires, développement de plates-formes d'échanges multimodales.

Par ailleurs, le Conseil Général développera les 650 kilomètres de liaisons cyclables prévus au titre du **Schéma Départemental Cyclable**.

A la croisée des infrastructures de transport et des enjeux de mobilité, mais aussi en lien avec les problématiques de l'insertion et de l'accès à l'emploi, figure la question du permis de conduire, notamment pour les jeunes. On sait en effet que le permis de conduire est une des clés de l'accès à l'emploi. Aussi, dans le cadre d'une opération « **Permis de conduire sa vie** », le Conseil Général est prêt, le cas échéant en partenariat avec les collectivités locales, à accompagner les jeunes à passer le permis de conduire qui coûte de plus en plus cher, selon des modalités qui seront à déterminer.

2.2.3. Bouger pour vivre

Les modes de vie modernes ont souvent eu pour effet d'éloigner le lieu de travail de l'habitat. Il convient donc d'assurer dans les meilleures conditions possible de transport, en termes de confort, de sécurité, d'accessibilité et de coût, l'accès de chaque Côte-d'Or au travail, à la formation, aux services et aux loisirs.

Nous devons fortement nous interroger sur le réseau départemental de transport routier par autocars **TRANSCO** qui, grâce à un maillage plus complet du territoire, doit permettre à l'ensemble des communes relevant de la compétence transports du Conseil Général de bénéficier d'une desserte de proximité. Il faut donc imaginer les organisations pertinentes pour tenir ce challenge.

L'évolution du coût des transports, qui n'a cessé d'augmenter, celle de leur fréquentation, qui ne va pas toujours dans le même sens, nécessitent de s'interroger sur la tarification, afin de rendre le réseau accessible à tous, dans le cadre d'une **intermodalité** concertée avec les autres opérateurs de transport du territoire (Région et autorités urbaines) et dans une optique de simplification des déplacements.

En matière de tarification, une réflexion sur la mise en place d'un **ticket unique Côte-d'Or** sera engagée, reposant sur une véritable logique de solidarité à l'égard de tous les Côte-d'Oriens, partout où ils habitent dans le département.

L'amélioration de l'intégration des personnes handicapées, qui figure au nombre de nos priorités politiques majeures, nécessite de rendre accessible à l'horizon 2020 le réseau des transports départementaux dans l'esprit de la loi du 11 février 2005, tant dans son organisation pour desservir les personnes au plus près de leurs besoins, que dans les moyens mis en œuvre (matériel roulant et/ou accompagnement humain) dans le cadre d'aménagements adaptés (arrêts, voirie). Ces modalités seront définies dans le **Plan Départemental d'Accessibilité des Transports** qui sera réalisé au printemps 2009.

Ces mesures ne suffiront sans doute pas. C'est pourquoi il convient d'ouvrir les transports à d'autres modes complémentaires dans la continuité de la chaîne des déplacements, par un développement du covoiturage, accompagné par des aménagements favorisant sa mise en œuvre intermodale.

D'autres pistes de travail seront également explorées. Ainsi, des **dessertes à la demande** pourraient être proposées, en complémentarité des différents services de transports, afin d'en élargir l'accessibilité à tous les publics. La **continuité entre les différents réseaux** méritera d'être renforcée.

Des aménagements des **plates-formes d'interconnexions intermodales** seront à élaborer entre les trains (TER, et TGV), les cars, les réseaux urbains et les dessertes alternatives par voitures collectives, qui soient accessibles à tous les publics et assurent tant la valorisation des infrastructures que la simplification et la continuité des déplacements pour les voyageurs.

Enfin, de bonnes **conditions de circulation** sur le réseau routier départemental seront à favoriser. En effet, les déplacements doivent être assurés grâce à un patrimoine routier entretenu, en bon état et cohérent avec son environnement. Ainsi, des travaux de modernisation sont prévus afin d'adapter les vitesses aux entrées ou traversées d'agglomération, de mettre hors gel certaines catégories de routes afin qu'elles puissent être utilisées dans des conditions climatiques extrêmes, ou encore d'améliorer l'accessibilité de certaines zones d'activités économiques.

Les infrastructures font également l'objet d'un entretien et d'une exploitation efficace permettant d'assurer un **transit sécurisé**, quels que soient les aléas climatiques et les caractéristiques de la route.

2.2.4. La sécurité routière à toute vigilance

L'insécurité routière n'est pas acceptable, tout comme est intolérable la perte de chaque vie humaine sur la route.

Certes, notre pays a fait des efforts considérables pour parvenir à ramener à 4 620 le nombre de pertes de vies humaines en 2007 sur les routes de France métropolitaine, mais c'est encore beaucoup trop.

En Côte-d'Or, le réseau routier départemental, avec près de 6 000 km, est l'un des plus longs de France. Or, le département de la Côte-d'Or est, depuis deux années consécutives (2006 et 2007), classé meilleur département français en termes de sécurité routière au regard du risque d'accident sur le réseau routier départemental sur la base de l'indicateur d'accidentologie locale publié annuellement.

Néanmoins, les efforts en la matière seront encore accrus. Bien entendu, des priorités devront être décidées.

En plaçant sous le nom de notre regretté collègue **Christian Myon** l'ensemble de nos actions en matière de sécurité routière, notre département entend établir, d'ici la fin de l'année 2009, un **Plan Départemental d'Action Routière** concourant à l'accroissement de la sécurité routière et priorisant nos interventions routières.

Par ailleurs, le Conseil Général, Autorité Organisatrice des Transports scolaires et interurbains en autocars, renforcera la sécurité des véhicules et des points d'arrêt.

2.3. LA CÔTE-D'OR : UNE AMBITION DE VIE

2.3.1. Penser « Atout Jeunes 21 »

La prise en compte des besoins exprimés par les Jeunes est particulièrement complexe, car elle varie sensiblement selon leur âge, leur situation sociale, leur territoire de vie. De plus, elle conduit à étudier l'adéquation de l'offre d'équipements, de loisirs, de prestations qui leur est proposée.

Dans le cadre de son schéma en faveur du développement du loisir des jeunes, le Conseil Général a engagé une démarche intitulée « Atout Jeunes 21 ». Cette démarche est destinée, d'une part, à mieux répondre aux besoins de la jeunesse en termes de loisir, d'emploi, de culture, de formation, de mobilité, de logement, etc. et d'autre part, à accompagner les territoires dans la définition et la mise en œuvre de leur politique Jeunesse.

A ce titre, cette démarche se veut à la fois partenariale, en associant les intercommunalités, les associations départementales d'éducation populaire, et participative, en mobilisant les jeunes, les élus des territoires, les professionnels de la Jeunesse, les associations et les familles. Dans cette démarche, la proximité dans le cadre de la contractualisation avec les intercommunalités est le levier le plus efficace pour le Conseil Général.

Le contrat Atout Jeunes 21 développé par le Conseil Général permet ainsi d'accompagner les Communautés de Communes dans la mise en œuvre de leurs politiques opérationnelles en faveur des Jeunes. Dans ce cadre, le Conseil Général a pour objectif de signer avec chaque intercommunalité un contrat Atout Jeune 21 dans un délai de trois ans.

Notre objectif sera également d'accompagner et de développer l'information des jeunes sur les possibilités qui leur sont offertes sur tout le territoire de la Côte-d'Or, notamment à travers le site Atout Jeunes 21.

2.3.2. Le Sport sur tous les fronts

Le Conseil Général veut encourager et développer la **pratique sportive** dans tout le département.

La politique du Conseil Général en faveur du sport doit intégrer de multiples dimensions, comme l'éducation, la mixité sociale, la mixité intergénérationnelle, l'insertion, l'intégration. Le sport joue également un rôle social et économique important sur les territoires : il participe en effet à leur animation et à leur attractivité. Il constitue d'ailleurs souvent la seule activité dans nombre de secteurs à caractère rural. De plus, force est de constater une réelle différence en matière d'offre sportive entre les garçons et les filles.

Un véritable dialogue avec le mouvement sportif doit être approfondi, s'agissant de son rôle éducatif, social, mais aussi économique et d'animation locale. À ce titre, le bon usage des équipements sportifs doit être au cœur des réflexions. Les collectivités maîtres d'ouvrage et gestionnaires des équipements doivent être partenaires, dans le souci d'une réelle optimisation des moyens et bien sûr, des pratiques, pour un meilleur aménagement du territoire.

Le Conseil Général doit impulser une optimisation des moyens publics consacrés au sport et un meilleur aménagement du territoire départemental dans la répartition des équipements sportifs. Dans cette perspective, un **Schéma Départemental du Sport** sera réalisé, selon trois axes forts. Il faudra tout d'abord affirmer, et rendre visible et lisible, notre politique en matière sportive. Il s'agira ensuite de développer des politiques pluriannuelles avec les acteurs du sport. Il conviendra enfin de favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux pratiques sportives.

Les **pôles sportifs départementaux** seront clairement identifiés afin d'assurer la diversité des pratiques sportives et prendre en compte leur évolution. Enfin, un label « **Grand Événement Côte-d'Or** » sera créé. En outre, dans le cadre de la mise en place de la **Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires** (CDESI) prévue début 2009, et de l'élaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), le Conseil Général entend se doter d'une politique forte autour des **sports de nature**, par la définition de contrats d'objectifs avec les Comités Départementaux concernés et les acteurs associatifs.

2.3.3. La culture, « trait d'union » de la Côte-d'Or

Le Conseil Général a pour objectif majeur de mettre au service des Côte-d'Oriens une **culture ouverte à tous**, sur tout le territoire, avec une offre de qualité, diversifiée dans les genres et les esthétiques, et qui soit **accessible à tous**, y compris à ceux qui en sont souvent le plus éloignés (personnes en parcours d'insertion, en situation de handicap, personnes âgées).

L'offre culturelle disponible est différente sur l'ensemble du territoire Côte-d'Orien ; aussi, le Conseil Général entend renforcer les initiatives locales et les mises en réseau des opérateurs culturels afin d'irriguer l'ensemble du territoire, développer le réseau des bibliothèques locales en soutien aux communes, aider à la création artistique, dans le domaine du cinéma, des arts vivants, de la musique.

Cette politique est d'ores et déjà largement structurée dans différents schémas départementaux: **le Schéma d'Action Culturelle, le Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique, le Plan Pluriannuel en faveur du patrimoine**, et dans des événements départementaux, tels « Les enchantés », « Coup de contes », des publications comme « De terre et d'esprit ». Le Conseil Général s'attachera à organiser et réformer les grands axes stratégiques de ces schémas.

De surcroît, il amplifiera ses actions, en mêlant étroitement action culturelle et travail social, convaincu que la culture peut être un puissant lien au service du bien commun, comme l'ont démontré les films « Petit bonheur » et « Toi Émoi ».

Une politique active pour structurer le **mécénat culturel** sera engagée, notamment en faveur des jeunes créateurs Côte-d'Oriens. La création d'un **prix « Jeunes Talents Côte-d'Or »** sera étudiée.

Une vaste réflexion sur la **lecture publique** mérite par ailleurs d'être initiée pour l'encourager et favoriser l'utilisation de tous les médias. A ce titre, la Bibliothèque Départementale pourrait devenir la « **Médiathèque Côte-d'Or** ».

Enfin, la création d'une **marque « ombrelle »** est à l'étude, dans le but de rendre lisible l'ensemble de la communication des événements départementaux concertés avec l'initiative du Conseil Général.

2.3.4. Le Logement, un enjeu vital

Le logement est indéniablement un puissant moteur de l'aménagement du territoire. Sans logement, pas d'habitants. De plus, pouvoir se loger constitue, avec le travail, un élément incontournable du retour à la dignité pour ceux que la société a laissé au bord du chemin. Enfin, en matière de logement, et de son équipement, on ne saurait oublier la question du maintien à domicile. On le voit bien, les enjeux sur le logement sont considérables.

C'est pourquoi une politique active doit être menée dans ce domaine de compétence volontariste pour le Conseil Général.

Cela passe tout d'abord par la **promotion d'un habitat et d'un cadre de vie de qualité**, en favorisant une offre renforcée de logements de qualité, répartis de façon équilibrée sur les territoires.

Pour ce faire, la priorité du Conseil Général est d'impulser, d'accompagner et de soutenir, avec ses partenaires, les projets répondant aux besoins des territoires Côte-d'Oriens. Ces projets doivent tout à la fois viser à augmenter l'offre locative à loyer maîtrisé, réduire la vacance dans le parc privé, résorber le logement « indigne », participer à l'équilibre du développement du territoire, notamment de l'habitat, entre enjeux urbains et ruraux.

Le Conseil Général recherchera les moyens de développer une **offre foncière** suffisante et accessible là où les besoins sont les plus importants, en zones périurbaines notamment.

Par ailleurs, il incitera les porteurs de projets à développer des programmes de logements neufs ou de réhabilitation intégrant des critères de **haute qualité environnementale**.

Le Conseil Général entend ensuite **accompagner les acteurs du logement et développer les partenariats**, dans une logique de contractualisation avec tous les acteurs du logement, y compris les collectivités locales. Pour atteindre ces objectifs, il compte développer l'aide en faveur de l'information et du conseil relatifs au logement et les missions d'ingénierie en matière d'Habitat. Il soutiendra la production de logements conventionnés par des opérateurs HLM et par des organismes agréés. Il s'engagera dans la création de logements conventionnés communaux dans des immeubles anciens en milieu rural, et dans une aide aux propriétaires bailleurs privés. Le versement de subventions aux travaux permettant de maintenir les personnes âgées ou handicapées à domicile sera à étudier, tout comme le partenariat dans le cadre du programme de renouvellement urbain de l'agglomération dijonnaise (ANRU) sera à développer. Enfin, la création d'un **Observatoire Départemental de l'Habitat** mérite une attention particulière.

Toutes ces actions visent à favoriser l'accès durable au logement pour tous.

La loi du 13 août 2004 a réformé le **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** puisque ce dispositif, qui faisait jusqu'alors l'objet d'une cogestion avec l'État, relève désormais de la seule compétence du Conseil Général. Ce dispositif permet notamment d'accorder des aides financières ou de proposer des accompagnements pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement locatif de ménages rencontrant des difficultés.

En la matière, l'actuel **règlement du FSL** sera actualisé et simplifié, par exemple en révisant le barème qui touche les personnes isolées et les familles monoparentales, ou en améliorant la coordination des différentes aides.

Un travail sera conduit avec les constructeurs publics et privés pour rendre les **logements facilement adaptables** aux besoins particuliers (personnes âgées, handicapées) et favoriser la construction de **logements adaptés** aux futurs occupants.

2.3.5. Une impérative prise de conscience sur l'Eau

Le 13ème Congrès Mondial de l'Eau s'est tenu à Montpellier du lundi 1er au jeudi 4 septembre 2008. Ses conclusions sont fort claires : « les sociétés humaines doivent réformer rapidement leur gestion des ressources en eau douce sur lesquelles pèsent des pressions de plus en plus importantes. Sans changements, la sécurité hydrique, alimentaire et énergétique de certaines régions du monde serait compromise ».

L'eau, qui n'est pas au rang des compétences du Conseil Général - ce qu'on a tendance à oublier - sera pourtant l'une des grandes priorités politiques sur lesquelles le Conseil Général s'engagera.

L'appui et la solidarité de tous sont nécessaires pour y parvenir à un moment où l'argent public devient plus rare et donc plus cher. **Il nous faudra donc faire des choix car nous ne pouvons pas tout faire.**

Une concertation étroite avec tous les acteurs de l'eau a ainsi été engagée, et un premier temps de rencontre a eu lieu avec eux le 4 septembre 2008 au Conseil Général. Dans cette perspective, avant le printemps 2009 sera mis au point le **Schéma Territorial de l'Eau** qui aura un but : que chaque côte-d'orien bénéficie d'une eau de qualité et en quantité suffisante.

L'action en faveur de la réalisation des périmètres de protection sera triplée.

Un **Fonds Départemental de l'Eau** sera créé, ce qui permettra d'accroître les aides aux collectivités compétentes en donnant la priorité à celles qui accepteront de s'engager dans des démarches de solidarité intercommunale. Le Conseil Général étudiera les possibilités d'abonder ce fonds.

Un **prix plancher d'intervention de l'eau** sera institué afin que le contribuable départemental n'ait pas à se substituer à l'usager, dont le devoir est de payer l'eau au juste prix ; c'est une question d'équité.

Enfin, la **Convention cadre** avec la Chambre d'Agriculture traitera du problème de l'eau, afin que la prévention prenne le pas sur le traitement grâce à des pratiques culturelles adaptées.

En matière d'assainissement, un engagement partenarial sera mis en place avec les Agences de l'Eau. Quant aux contrats de rivière, ils seront poursuivis, en fonction des préoccupations environnementales.

Une **assistance** sera mise en place auprès des communes et gestionnaires de l'eau pour la mise en œuvre de **Service Public d'Assainissement Non Collectif** (SPANC).

2.4. LA CÔTE-D'OR : UNE AMBITION D'ÉQUILIBRE

2.4.1. Une Agriculture valorisée

Au même titre que l'eau, la nourriture sera l'un des grands défis du XXIème siècle. L'agriculture française sera profondément différente de ce qu'elle a été, non seulement bien sûr de la première moitié du XXème siècle, mais aussi de la seconde moitié, trop souvent axée sur les rendements.

Quatrième département français par sa superficie, la Côte-d'Or a tous les atouts pour réussir, à condition qu'elle s'en donne les moyens. Les enjeux environnementaux formidables auxquels doit faire face le monde nécessitent de repenser notre politique agricole avec l'ensemble des acteurs du monde rural qui ont beaucoup donné pour la modernisation de ce secteur fondamental de l'économie nationale.

L'agriculture participe à l'aménagement du territoire, et de surcroît, il s'agit d'un secteur économique particulièrement important pour la Côte-d'Or. Aussi, le Conseil Général continuera d'accompagner les filières et leur valorisation.

Il se dotera d'une grande politique du monde rural fondée sur une agriculture économiquement viable, socialement équitable et respectueuse de l'environnement.

La **Convention Département /Chambre d'Agriculture** sera le fondement de cette nouvelle politique établie conjointement avec les professionnels, à la suite de la **Conférence Départementale Agricole** qui s'est tenue le 19 septembre 2008. D'ailleurs, chaque année, cette Conférence se réunira pour évaluer les conditions de la mise en œuvre de la Convention.

Une agriculture **économiquement viable**, c'est un support au système de production qui permette des revenus sécurisés face aux aléas climatiques et aux variations de marchés, afin d'assurer un niveau de vie décent à l'exploitant et à sa famille. Nous devons donc nous interroger sur l'orientation de notre soutien économique à l'agriculture dont le bilan est déjà flatteur. Pour ne prendre que cet exemple, la Côte-d'Or a été l'un des premiers départements à s'engager dans une politique dynamique de modernisation des bâtiments d'élevage. Ainsi, plus de 1 000 bâtiments (concernant 2700 éleveurs) ont été accompagnés durant le programme de 1996 à 2005. Ce soutien économique sera en tout état de cause fondé sur le développement durable.

Une agriculture **socialement équitable** passe par une production de qualité, mais aussi par une amélioration globale de la qualité de vie des exploitants agricoles. La vie des exploitants agricoles, qui participent tant à la qualité et à la vitalité de nos espaces ruraux, de nos paysages, est une vie exigeante qui mérite une pleine reconnaissance.

Une agriculture **respectueuse de l'environnement** doit se préoccuper de la préservation des ressources naturelles (énergie, ressources, sol), de la qualité de l'eau et de l'air, de la biodiversité et des paysages.

Au vu de ces différents éléments, **quatre objectifs** peuvent être plus particulièrement mis en évidence. Tout d'abord, il s'agira de soutenir les filières de productions adaptées aux marchés alimentaires et non alimentaires, il conviendra ensuite de relever les défis environnementaux par des modes de production innovants et durables, de contribuer au développement durable des territoires par des activités agricoles et des projets collectifs adaptés (développement de nouveaux usages, **soutien à la filière bois**), et enfin de favoriser l'innovation et la performance avec des professionnels responsables et organisés.

2.4.2. Un Avenir Durable

« Un oranger sur le sol irlandais, on ne le verra jamais ». Qui ne se souvient de cette balade irlandaise chantée par André Bourvil ? Combien aura-t-il fallu d'Amoco-Cadiz, d'Erika, d'Exxon Valdes, de catastrophes écologiques en tous genres pour que l'opinion publique et les élus comprennent qu'il était grand temps de réagir.

S'il est difficile de déterminer avec précision les causes et les conséquences des changements en cours, cela doit en revanche nous inciter à redoubler de prudence et comprendre que la Terre est fragile et qu'il nous appartient d'en prendre soin.

Le développement durable sera l'une des grandes ambitions de la Côte-d'Or. C'est pourquoi il convient de s'engager dans une démarche globale de développement durable qui s'inscrive dans le champ de toutes nos politiques, et notamment à travers notre politique d'achat et nos programmes immobiliers. D'ici juin 2009 sera établi un **Schéma Départemental du Développement Durable** qui couvrira l'ensemble de nos politiques. Un groupe de personnalités compétentes, « **Experts 21** », sera constitué avec pour mission d'élaborer un **Rapport Annuel Départemental du Développement Durable**.

Il ne faut pas oublier la compétence obligatoire qu'ont les conseils généraux en matière **d'élimination des déchets ménagers et assimilés**, dont ils ont la charge d'élaborer les **plans**. La Côte-d'Or sera particulièrement attentive à la dimension environnementale dans la révision engagée de son plan.

2.4.3. Pour une nouvelle politique économique

Un déséquilibre majeur menace à très court terme l'aménagement du territoire de la Côte-d'Or, avec d'un côté un « axe majeur » - Dijon /Beaune- qui pourrait concentrer 84 % de la population à l'horizon 2030 (sources INSEE), et de l'autre, le reste de la Côte-d'Or, avec une faible démographie, et un tissu économique, industriel et commercial relativement fragile.

Ce n'est pas notre vision de l'avenir de la Côte-d'Or, et tous les moyens doivent être mis en œuvre pour que les projections statistiques ne se transforment pas en fatalité. Même si la compétence économique n'est pas, de par la loi, l'apanage des départements, le Conseil Général de la Côte-d'Or dispose pour autant de multiples moyens qui en font un acteur incontournable en matière de **création d'activités et d'emplois** sur le territoire.

Fort de ce rôle, le Conseil Général mettra en place une nouvelle politique économique qui fera l'objet de **Conventions Cadre avec les chambres consulaires**.

Le réaménagement du territoire passe par une **politique de pôles d'équilibre de territoire** qui permettent, par un effet de réseau, de maintenir et de développer des activités diverses sur l'ensemble du territoire départemental.

De surcroît, on sait bien également que le développement économique des territoires passe par le développement de **grands projets structurants**, comme le programme Alésia, celui des véloroutes, le technoport de Pagny, les pôles d'excellence rurale, les pôles de compétitivité,... Le Conseil Général de la Côte-d'Or poursuivra sa politique volontariste dans ce domaine.

S'agissant plus particulièrement des zones d'activité économique, l'intervention du Conseil Général se concentrera sur un maillage de **zones d'intérêt départemental et territorial**. Un **schéma départemental** de ces zones sera établi en partenariat avec les Communautés de Communes et d'Agglomération afin d'assurer les conditions d'un soutien adapté et différencié en fonction des particularités et des besoins locaux.

Afin de garantir **l'attractivité de tous les territoires**, le Conseil Général poursuivra par ailleurs ses **partenariats** pour soutenir l'immobilier d'entreprise. Outre le maintien de la présence des Services Publics en milieu rural, selon des formules qui seront à adapter au cas par cas, le Conseil Général veillera, avec les Compagnies Consulaires, à la préservation de l'artisanat, du commerce et des services marchands de proximité et /ou à caractère ambulancier. De ce point de vue, il poursuivra son action afin de faciliter la **transmission d'activités**.

2.4.4. Une destination touristique de choix

Avec ses paysages remarquables, son patrimoine monumental exceptionnel, sa renommée internationale pour sa viticulture et sa gastronomie, la Côte-d'Or dispose d'atouts considérables en matière de **tourisme**.

Cependant, la Côte-d'Or doit faire face à une concurrence toujours plus forte en termes de destination, tant en France qu'à l'étranger. Afin de conforter son attractivité, la Côte-d'Or doit continuer à développer une offre touristique de qualité et innovante : prestations d'hôtellerie et de restauration, accueil dans les sites de visite, qualité de l'information délivrée en amont du séjour, ...

Forts de ses atouts le Conseil Général entend faire du tourisme un axe majeur du développement économique de toute la Côte-d'Or, tout en veillant à ce que cette dimension économique respecte au plus près les exigences d'un développement durable, c'est-à-dire respectueux des habitants et des milieux naturels, et ouvert au plus grand nombre.

Responsable des **loisirs de nature**, le Conseil Général développera son action afin de rendre les milieux naturels accessibles à tous. Il aidera l'offre touristique à mieux répondre aux attentes de la clientèle familiale, dans le but d'augmenter le temps moyen de séjour. Une véritable stratégie sera à développer pour faire du programme du **MuséoParc d'Alésia** et des **véloroutes** de réels « produits touristiques ». Enfin, l'effort collectif sera soutenu pour rénover l'aéroport.

Les efforts devront par ailleurs être poursuivis, d'une part, pour sensibiliser les acteurs du tourisme sur l'utilisation des TIC qui sont devenues des supports incontournables en matière touristique, et, d'autre part, pour accentuer les actions « tourisme et handicap ».

2.5. LA CÔTE-D'OR : UNE AMBITION DE RÉUSSITE

2.5.1. L'Éducation : une chance donnée à tous

Dans l'exercice de sa compétence, le Conseil Général considère les collèges comme un service public de proximité et un espace de solidarité qui doit répondre aux enjeux de demain en termes d'innovation technologique et de développement durable.

Soucieux qu'en Côte-d'Or chaque élève ait les mêmes chances de réussite, le Conseil Général retiendra **quatre axes prioritaires** de développement de sa politique éducative.

Il confirmera le rôle de **proximité des collèges** en offrant à la communauté éducative un environnement de travail et un service de restauration scolaire de qualité, les mêmes conditions d'accueil et d'enseignement, et en préservant et confortant le maillage des établissements.

Il poursuivra ensuite les **actions de solidarité** en maintenant la gratuité des transports scolaires pour les familles et en favorisant l'insertion des élèves handicapés.

L'opération « **collège d'avenir Côte-d'Or** », visant à développer des collèges numériques disposant du meilleur accès aux TIC, sera engagée dès le prochain budget.

Le Conseil Général intégrera les **préoccupations environnementales** de développement durable au niveau de l'immobilier, par la maîtrise de l'énergie et une haute qualité environnementale, et par la mise en place d'un Agenda 21 dans les collèges.

Les **Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)** ont une place particulière au sein des 14 collèges publics de Côte-d'Or. Ils participent fortement à l'ambition de réussite, et à la chance que l'Éducation doit donner à tous. C'est pourquoi le Conseil Général continuera à être attentif aux besoins spécifiques des SEGPA, tant en matière immobilière que d'équipements.

2.5.2. L'Emploi au cœur de l'action

L'Emploi est indiscutablement un **point de convergence** du projet départemental « AmbitionS Côte-d'Or ».

En effet, si la question de l'Emploi, compétence légale de l'État, est clairement identifiée au rang des 21 priorités de notre projet, son importance et sa complexité sont telles, qu'elle ne peut être abordée que de façon multiple et récurrente.

C'est ainsi que l'Emploi doit être **l'objectif de l'insertion** ; c'est pourquoi il convient en la matière de passer d'une logique de guichet à une culture d'objectifs.

Les conditions d'accès, mais également de retour à l'emploi, nécessitent également de pouvoir être **mobile**, et de trouver par ailleurs des **modes de garde des enfants** qui soient adaptés aux attentes des familles. Notre projet départemental apporte des réponses à ces légitimes préoccupations.

Le secteur du **service à la personne**, que le Conseil Général accompagne et soutient, représente pour sa part une importante source de créations d'emplois.

Le Conseil Général s'est vu par ailleurs confier par la loi l'accompagnement des **personnes en situation de handicap**, et cette grande mission concerne tout particulièrement leur accompagnement sur le chemin de l'emploi.

On ne saurait oublier que l'emploi dépend étroitement de **l'Économie** et de son dynamisme. Là aussi, le Conseil Général, à travers ses différents moyens d'intervention, entend prendre toute sa place, par une politique active, au maintien et la création d'emplois.

Enfin, il faut savoir qu'en France, le taux d'emploi actuel des **Seniors** est parmi les plus bas de l'Union Européenne. Notre pays va connaître une profonde évolution démographique due à l'espérance de vie et au vieillissement des générations du baby-boom. D'ici 2015, le nombre de postes à pourvoir augmentera fortement et 80 % correspondront à des départs en fin de carrière. Des difficultés de recrutement et une perte de savoir-faire se profilent. Une mobilisation de tous en faveur de l'emploi des plus de 50 ans constitue un réel enjeu national dans lequel le Conseil Général entend prendre toute sa part, dans le cadre de ses compétences.

2.5.3. Un Service Public d'excellence

La Constitution de la Vème République dispose que la République est décentralisée. Les services de l'État se réorganisent. Le Conseil Général entend jouer tout son rôle comme garant de la solidarité territoriale.

Les services publics du Conseil Général de la Côte-d'Or ont la réputation, méritée, d'être parmi les meilleurs. Leur action se poursuivra sous le signe de **l'Excellence**.

Une nouvelle étape, décisive, vient d'être franchie dans leur réorganisation par la création d'un **sixième pôle** dédié à l'aménagement et au développement durable des territoires, qui sera l'une de nos grandes priorités.

Par là même, nous signifions l'importance que nous accordons au développement durable qui imprimera sa marque dans chacune de nos politiques.

La **territorialisation** de nos services sera poursuivie afin de donner à l'ensemble des usagers de nos services les meilleures conditions d'accès. C'est pour répondre à ces préoccupations qu'un numéro vert vient d'être mis en service, qui permettra aux collectivités partenaires du Conseil Général de disposer d'un interlocuteur unique pour l'ensemble de leurs problématiques.

Une **Charte de qualité** de nos services publics constituera l'engagement du Conseil Général à l'égard des côte-d'oriens.

Parallèlement, nous nous efforcerons de mettre au point avec l'ensemble de nos interlocuteurs, en premier lieu l'État, une réponse adaptée susceptible de constituer un véritable **Contrat Territorial de Service**.

Les territoires d'intervention du Conseil Général verront, à terme, l'implantation de **Maisons du Département**, véritables têtes de réseau de la solidarité institutionnelle. Il s'agit d'une politique qui ne peut être conduite qu'à long terme, et qui permettra l'optimisation du service rendu à la population départementale.

Le Conseil Général, qui contribue déjà à plus de 55 % au financement du **Service Départemental d'Incendie et de Secours**, poursuivra son effort pour l'accompagner dans la mise en œuvre des projets nouveaux : Centres de secours, siège de la Direction, projet d'Optimisation des Secours sur l'Agglomération Dijonnaise et des Communes Environnantes (OSADICE). Ce dernier projet, très structurant, permettra d'adapter, par la construction de deux nouvelles casernes, toute l'organisation des secours sur la Ville centre et la grande couronne.

La politique en matière de **ressources humaines** devra donner à nos agents les moyens de répondre quotidiennement aux exigences de performance, de réactivité et d'efficacité du service public départemental, dans un contexte de raréfaction de la ressource fiscale, impliquant une recherche constante de modernisation, d'optimisation et d'innovation de l'organisation et des pratiques.

La **modernisation** des modes de gestion des ressources humaines doit être poursuivie dans une logique de mobilisation et de développement du capital performance que constituent les femmes et les hommes qui composent nos services.

Développer, évaluer et valoriser les compétences, favoriser la mobilité, les parcours et la progression professionnelle, développer la communication et les synergies entre les équipes, reconnaître le mérite, anticiper les missions et les besoins de demain, proposer de bonnes conditions de travail et favoriser le dialogue social, telles sont les **orientations prioritaires de la gestion des ressources humaines**.

Enfin, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) constituent un formidable levier de modernisation des organisations. Une démarche d'e-administration a été engagée au sein des services du Conseil Général, qui se traduira en fin d'année par la mise en place d'un **Schéma de développement des technologies de l'information et de la communication**. Une première action conduite dans ce cadre, le déploiement d'un dispositif de **visioconférence**, a d'ailleurs reçu le Premier Prix à Aurillac en août dernier dans la catégorie « TIC et développement durable » des Trophées RuraliTIC, label de l'innovation territoriale ayant pour vocation de promouvoir les usages des TIC innovantes.

2.5.4. L'engagement d'une fiscalité maîtrisée

Dans un monde qui bouge, ce qu'il est convenu d'appeler la sphère publique ne peut pas s'exonérer de son devoir impérieux de maîtriser la dépense et de veiller à son utilité

Il en va de l'avenir de notre pays, car la « société de confiance », pour reprendre la formule d'Alain Peyrefitte, ne peut s'établir et s'épanouir que dans un pays doté de bases financières saines. Il en va du sort matériel et moral de chacun, et bien entendu du pouvoir d'achat de nos concitoyens. C'est pourquoi la Côte-d'Or a choisi la voie de la réalité et de l'effort.

Ainsi, la politique budgétaire menée par le Conseil Général sera caractérisée par deux lignes de conduite inéluctablement liées, **maîtrise et vérité**, car la bonne utilisation de l'argent public est devenue une impérieuse nécessité, et elle passe par une culture permanente de l'**évaluation**, pour rendre utile et efficace chaque euro dépensé. L'évaluation continue offre ainsi la possibilité d'ajuster régulièrement les politiques en confortant les points forts et en offrant la possibilité de reconsidérer les points de progrès.

Cette volonté forte de maîtriser la dépense s'accompagne nécessairement d'une vigilance accrue sur la fiscalité locale qui devra, en toute transparence, répondre à la double exigence, d'une part de dégager les moyens nécessaires pour assumer les compétences dévolues au Conseil Général et, d'autre part, de veiller au respect de l'équilibre des finances départementales, et notamment de préserver la capacité d'autofinancement

La politique fiscale de ce mandat sera conduite selon une volonté affirmée de **transparence**. Elle sera ajustée au plus près des besoins, pour ne prélever que le strict nécessaire à l'accomplissement des missions du Conseil Général.

Ainsi, l'**engagement** est pris de limiter l'accroissement de nos taux à l'évolution de ceux de l'inflation, sauf circonstances nouvelles, comme une modification sensible des compétences départementales qui exigeraient un apport supplémentaire.

Le Conseil Général mènera ainsi une politique fiscale de vérité, respectueuse de l'économie locale et du **pouvoir d'achat des ménages**.

Cette politique fiscale contenue et justifiée renforcera l'attractivité du territoire et participera à rendre du pouvoir d'achat aux ménages Côte-d'Oriens.

3. LES CONTRATS « AMBITIONS CÔTE-D'OR »

Nous voulons nous engager dans une **démarche résolument partenariale** ; c'est le sens de nos cinq Ambitions et de nos 21 priorités, c'est le sens d'« AmbitionS Côte-d'Or ».

Nos interventions avec les territoires seront déclinées dans les « **Contrats AmbitionS Côte-d'Or** ».

Les lois de décentralisation de 1982-1983, poursuivies par celle du 13 août 2004, ont fait des départements, de par leur place dans l'organisation administrative et compte tenu des compétences qui leur ont été confiées, des acteurs majeurs et incontournables de l'**aménagement et du développement du territoire**.

Les différentes rencontres organisées avec les Maires du département et les Présidents de structures intercommunales dans le cadre des réunions territoriales, enrichies par les réflexions conduites au sein même du Conseil Général par ses élus et ses agents au titre de la démarche de Révision Générale des Politiques Départementales (RGPD), ont placé l'aménagement et le développement durable du territoire au cœur des politiques départementales pour les années à venir. La **Conférence Départementale de l'Aménagement du Territoire**, qui s'est réunie pour la première fois le 27 juin 2008, sera chargée d'une **mission annuelle d'évaluation** des actions conduites en la matière.

Afin de pouvoir disposer d'une vision stratégique à moyen et long termes des grands enjeux territoriaux de la Côte-d'Or, et ainsi être en capacité de déterminer ses orientations fondamentales et ses priorités d'aménagement et de développement durable du territoire, le Conseil Général a validé lors de sa réunion du 4 juillet 2008 une démarche d'élaboration d'un **Schéma Départemental** à horizon de 2021. Ce schéma, qui intégrera toute la diversité des territoires Côte-d'Oriens, sera présenté à l'Assemblée Départementale en mai 2009.

Pour assurer la mise en œuvre de ces nouvelles orientations, un nouveau **pôle interdirectionnel** - Aménagement et Développement Durable du Territoire - a été créé par redéploiement. En charge de l'Agriculture et de l'Environnement, du Laboratoire Départemental, de l'Aménagement du Territoire et des Relations avec les Collectivités Locales, ce nouveau pôle doit permettre de créer les synergies nécessaires pour répondre aux enjeux précités et ainsi offrir une plus grande visibilité de l'action du Conseil Général et un meilleur service, tant aux élus locaux qu'aux usagers. Par ailleurs, un **guichet unique** y a été mis en place afin de faciliter les démarches des élus locaux et assurer une coordination transversale performante.

C'est ce nouveau pôle qui est chargé du pilotage des contrats « AmbitionS Côte-d'Or ». Ces contrats ont vocation à être passés avec les **Communautés de Communes et les Communautés d'Agglomération**, étant rappelé que le Conseil Général a par ailleurs décidé, lors de sa séance du 13 décembre 2007, de soutenir l'animation et l'ingénierie des cinq **Pays** de Côte-d'Or à hauteur de 1,8 million d'euros pour la période 2008-2013, et de s'engager à mettre au service des Pays les moyens d'ingénierie dont il dispose, dans ses domaines de compétences, notamment à travers ses agences de développement territorial. Au cas où ceux-ci s'avéreraient inadaptés aux besoins spécifiques des

Pays, un accompagnement particulier pourra être porté au sein des contrats passés entre le Conseil Général et les territoires qui composent le Pays.

Ce sont les contrats avec les Communautés de Communes et les Communautés d'Agglomération qui fixeront le cadre de l'intervention du Conseil Général sur le territoire des l'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) intéressés. Ils résulteront d'un **engagement réciproque**, conforme non seulement aux intérêts de l'EPCI contractant, mais également aux ambitions du Conseil Général et à ses priorités politiques.

Les contrats « AmbitionS Côte-d'Or », qui prendront en compte le Contrat de Projet État Région (CPER), devront dans tous les cas être **compatibles** avec les différents Schémas Directeurs ou plans existants. Ils détailleront à la fois les projets entrant dans les politiques sectorielles du Conseil Général, et, dans des proportions qui seront à définir, les projets exceptionnels répondant aux conditions qui viennent d'être indiquées.

Afin de prendre en compte la grande diversité des territoires de la Côte-d'Or, et de pouvoir apporter des réponses appropriées aux besoins exprimés, le taux d'intervention du Conseil Général sera **modulé** différemment, eu égard à l'intérêt départemental et à l'effort financier consenti par le maître d'ouvrage (hors autres participations). Afin de mettre en place ces politiques différenciées, des **critères de modulation** seront établis, selon la nature des projets et les territoires, dans le cadre de la politique départementale.

Il a été demandé au comité permanent de la RGPD de faire des propositions sur les territoires les plus fragiles qui feront l'objet d'intervention majeure.

Il faut que ces contrats aient les moyens de nos ambitions. C'est pourquoi un budget de **100 millions d'euros consacrés à l'aménagement du territoire** sur la période 2008 - 2013 sera mobilisé. Les contrats d'agglomération (Beaune et Dijon) feront l'objet d'un examen particulier. En effet, le Conseil Général se doit d'être au rendez-vous des attentes exprimées par les habitants ; il doit prendre toute sa place à leurs côtés.